

ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DE PRE SAINT-NOM

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **DU 2 AVRIL 2008.**

L'an deux mille huit, le 2 avril à 20 H 30, les membres de l' Association Syndicale Libre de PRE SAINT-NOM se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire à la mairie de Saint-Nom-la-Bretèche, sur convocation du Président de l' Association, Monsieur André VAURIE.

Les membres de l' Association ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Le bureau est ainsi constitué :

- Président : Monsieur André VAURIE
- Secrétaire : Madame Ingrid TESTAS

Monsieur Jean-Jacques LEFORT et Monsieur Pierre MOULLIET les deux membres présents et représentant le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont scrutateurs.

Le feuille de présence est arrêtée et certifiée par les membres du Bureau. Le Président constate que 159 membres sont présents ou représentés sur les 202 que comprend l' Association : en conséquence le quorum de la moitié des voix étant largement atteint, l' Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des membres de l' Assemblée :

- une copie de la lettre de convocation,
- la feuille de présence,
- un exemplaire des statuts de l' Association
- les documents joints à la lettre de convocation.

Puis il passe à l'ordre du jour :

1 – RAPPORT MORAL DU PRESIDENT.

Après lecture du rapport moral du Président, la Secrétaire de l' A.G.O., Mme Ingrid TESTAS soumet au vote de l' Assemblée la résolution suivante :

1^{ère} résolution : *L' Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport moral du Président du Comité Syndical en approuve le contenu.*

Voix pour 159 Abstentions : néant. Voix contre : néant. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2 – COMPTES DE L'ANNEE 2007. RAPPORT DU TRESORIER ET DE LA COMMISSION DES FINANCES

Monsieur Claude MARTINEZ, Trésorier, présente les comptes de l'année 2007 qui étaient joints à la convocation et en analyse les principaux postes :

D'une année à l'autre, le **Bilan** de l' A.S.L. varie peu, tant en montant qu'en structure. Au 31 décembre 2007, **le total du bilan est de : 116.766, 49 €**

Côté Actif, les « **Placements à court terme** » s'établissent à : **115.151, 30 €** et les « **soldes en Banque et CCP** » à : 1.615,19 €.

Côté Passif, les « **Fonds appartenant aux Propriétaires** » sont de **110.176, 13 €** et ces fonds sont répartis en : **46.192, 05 €** de **Fonds de roulement** et **63.984, 08 €** d'**Excédents antérieurs reportés**.

Les **Dettes** atteignent 6.590, 36 € constituées de factures de fonctionnement à payer.

Globalement, les **Dépenses** en 2007 ont atteint le montant de 58.957, 36 € et sont restées inférieures au Budget prévu de 21.4 % % .

Les **Recettes Réelles** (hors prélèvements sur les excédents) ont atteint le montant de **65.657, 44 €** alors que le Budget les estimait à : 65.000 €

Il en résulte pour l'année 2007, un léger excédent des Recettes sur les Dépenses de 6.700, 08 € qui est venu s'ajouter aux excédents antérieurs reportés.

Monsieur Christian LHEMANN, Responsable de la Commission des Finances, a lu le rapport de cette Commission attestant l'exactitude des comptes et invitant l'Assemblée à les approuver.

Aucune question n'étant posée, Madame TESTAS lit la résolution suivante et la soumet à l'approbation de l'Assemblée :

2^{ème} résolution : *L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Trésorier de l'Association Syndicale et celui de la Commission des finances, approuve les comptes de l'année 2007 qui se caractérisent par un actif au 31/12/2007 de : **116.766, 49 €** et par un excédent des Recettes sur les Dépenses de : **6.700, 08 €**.*

Voix pour : 159 Abstentions : néant Voix contre : néant Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3 – QUITUS AUX MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

Madame TESTAS lit la résolution suivante et la soumet à l'approbation de l'Assemblée :

3^{ème} résolution : *L'Assemblée Générale donne aux membres du Comité Syndical quitus de leur gestion pour l'année 2007.*

Voix pour : 159 - Abstentions : néant . voix contre : néant. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4 – BUDGET DE L'ANNEE 2008.

Monsieur Claude MARTINEZ, Trésorier, soumet à l'Assemblée un projet de budget pour l'année 2008, comportant des dépenses d'un montant total de 85.000 €, soit environ **420 €** par villa, en augmentation de 13 % par comparaison avec le Budget 2007.

Puis les responsables des Commissions correspondant aux principaux postes, Espaces Verts, Sécurité, Télévision / Site Internet et Commission Technique exposent les motifs ayant conduit à fixer les montants proposés à l'Assemblée.

Il y a eu discussion sur chacun de ces sujets et le vote chapitre par chapitre a été refusé à l'unanimité par l'Assemblée, cette dernière souhaitant un vote global du budget. Plus

aucune question n'étant posée, Madame TESTAS lit les deux résolutions suivantes et les soumet à l'approbation de l'Assemblée :

4^{ème} résolution : *L'Assemblée Générale adopte le budget de dépenses de l'année 2008 présenté par le Comité Syndical ; le montant de ce budget s'élève à : 85.000 € soit environ 420 € par villa. Elle fixe le montant de l'appel de fonds correspondant à :*

305 , 00 Euros par villa.

Voix pour : 158 - Abstention : Une – M. G.P. VOEGELIN - Voix contre : néant. Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins une voix.

5^{ème} résolution : *Le règlement de l'appel de fonds devra être effectué au plus tard le 30 avril 2008, par chèque à l'ordre de « A.S.L. de PRE SAINT-NOM », à remettre à l'adresse du trésorier de l'Association, Monsieur Claude MARTINEZ, 1 square de la Châtaigneraie – 78 860 – SAINT-NOM-LA-BRETÊCHE.*

Le défaut de règlement de cet appel de fonds rendrait exigible, à compter du 1^{er} juin 2008, une indemnité de retard forfaitaire de 30, 00 €, sans préjudice des intérêts de retard calculés au taux légal.

Voix pour : 159 - Abstentions : néant . Voix contre : néant. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

5 – CAHIER DES CHARGES.

6^{ème} résolution :

L'Assemblée Générale exprime son soutien au Comité Syndical dans ses actions visant à faire respecter le « cahier des charges » de l'Association Syndicale Libre dans les travaux d'aménagements extérieur de villas de la résidence de P.S.N. Elle renouvelle sa confiance au Comité Syndical pour faire appliquer les règles telles qu'elles ont été définies récemment dans un document qui a été remis à chaque propriétaire à l'occasion de cette Assemblée générale.

Voix pour : 158. Abstention : Une = Mme TUAL - Voix contre : néant. Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins une voix.

6 – ELECTION DE 5 MEMBRES DU COMITE SYNDICAL.

Les 5 résolutions suivantes sont lues par Madame TESTAS et soumises à l'approbation de l'Assemblée :

7^{ème} résolution : *Le mandat de Monsieur Jacques REPUSSARD arrivant à expiration, l'Assemblée Générale le réélit en qualité de Membre du Comité Syndical pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2010.*

Voix pour : 158 - Abstention : une. Voix contre : néant. Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins une voix.

8^{ème} résolution : *Le mandat de Madame Michèle MOULLIET arrivant à expiration, l'Assemblée Générale la réélit en qualité de Membre du Comité Syndical pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2010.*

Voix pour : 158 - Abstention : une. Voix contre : néant. Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins une voix.

9^{ème} résolution : le mandat de M. Georges CRISTEA arrivant à expiration d'une part et d'autre part M. CRISTEA ayant démissionné, nous avons deux candidats qui se sont déclarés. M. Jean-François MONNET et Mme Marie-Elisabeth BROCHET.

L'Assemblée Générale a élu M. Jean-François MONNET en qualité de Membre du Comité Syndical pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'année 2010, par 150 voix et 9 voix pour Mme BROCHET. Il a été proposé à Mme BROCHET d'être élue comme suppléante, ce qui lui permettra de rejoindre le Comité en cas de démission d'un membre actif.

10^{ème} résolution : Le mandat de Mme Isabelle TRAPPIER ayant pris fin à la suite de son départ de P.S.N. et donc de sa démission, l'Assemblée Générale élit Mme Nathalie LAHERRE en qualité de membre du Comité Syndical pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'année 2010.

Voix pour : 158 – Abstention : une - Voix contre : néant. Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins une voix.

11^{ème} résolution : le mandat de M. André VAURIE arrivant à expiration, l'Assemblée Générale le réélit en qualité de membre du Comité Syndical pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'année 2010.

Voix pour : 158 – Abstention : une – Voix contre : néant. Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins une voix.

7 – QUESTIONS DIVERSES. :

Télévision : diverses questions ont été abordées concernant la distribution des chaînes dans notre Résidence. Christian LHEMANN y a répondu sachant que ce sujet fera l'objet de communications ultérieures compte tenu de l'évolution des techniques utilisées en ce moment par notre réseau interne.

Poubelles : Mme BROCHET a été désignée Chef de Mission et présentera au Comité Syndical des propositions visant à harmoniser les poubelles « ordures ménagères » à l'intérieur de PSN.

Les chiens : Mme KAGESHIMA a rappelé aux possesseurs de chiens qu'il est de la plus élémentaire des politesses de se munir de sachets et de ramasser les déjections produites plutôt que de les laisser au beau milieu des jardins.....des voisins. Le Président a précisé qu'il existe des petits sachets qui sont contenus dans les « toutounettes », près du Centre Village, de l'église et du Centre Culturel.

Panneaux solaires : M. LABARRAQUE a évoqué l'adaptation du cahier des charges aux nouvelles technologies traitant des économies d'énergie et donc l'installation de panneaux solaires sur les toits. M. J. REPUSSARD a précisé que des contacts avaient été pris avec l'ADEME (Agence de l'Environnement et de Maîtrise de l' Energie) afin de vérifier si des subventions importantes auraient pu nous être attribuées dans le cadre d'études sur les économies potentielles d'énergie, par type de villa. Malheureusement ces subventions n'ont pas pu être obtenues.

Quant au cahier des charges, il faudra se pencher sur son adaptation aux nouvelles technologies, en se rappelant que dans le cadre d'une ASL telle que la nôtre, l'accord unanime des 202 voix sera requis pour toute modification du cahier des charges.

Travaux de nettoyage des égouts de P.S.N.

M. Pierre MOULLIET a signalé qu'un nettoyage complet des égouts de PSN commencera le 5 mai 2008. Une note d'information sera distribuée ainsi qu'un planning. Il faudra laisser libre accès aux tampons qui se trouvent en règle générale sur l'arrière des maisons, l'entreprise SANITRA étant chargée des travaux. Ce protocole d'accord concernant la prise en charge par la Mairie, de l'entretien des égouts a été signé en 1991 entre PSN et la Mairie de St-Nom.

Travaux extérieurs sur villa située Rue Guitel : Il est proposé d'étudier les questions posées par les propriétaires en liaison avec la résolution N° 6 votée précédemment, qui justement doit permettre de résoudre au mieux ce genre de situation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H. .

Le Trésorier :

Claude MARTINEZ

La Secrétaire :

Ingrid TESTAS

Le Président :

André VAURIE.

Les scrutateurs :

Jean-Jacques LEFORT

Pierre MOULLIET

Diffusion : tous les membres de l' A.S.L. de Pré Saint-Nom

Site Internet de PSN